

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 mai 2024

Délibération n° CP-2024-3384

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet de renouvellement urbain (PRU) du quartier de Bron Parilly - Approbation du bilan de la concertation préalable

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Rapporteur : Monsieur Renaud Payre

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

Commission permanente du 27 mai 2024**Délibération n° CP-2024-3384**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet de renouvellement urbain (PRU) du quartier de Bron Parilly - Approbation du bilan de la concertation préalable

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La Métropole s'est portée candidate au NPNRU dont le cadre est posé par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy.

Le quartier de Bron Parilly a été retenu pour la mise en œuvre d'un programme de renouvellement urbain d'intérêt national lors du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine du 15 décembre 2014, afin de favoriser le désenclavement, d'améliorer le cadre de vie et de développer l'attractivité de ce quartier.

Conformément au cadre réglementaire issu de la loi Lamy susvisée, les PRU doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec les habitants pendant toute la durée de l'élaboration du projet, en application de l'article L 103-2 4° du code de l'urbanisme.

I - Rappel du contexte

Situé en frange sud de la commune de Bron et en lisière du parc métropolitain, à proximité immédiate du campus universitaire, Parilly est un grand ensemble d'habitat social emblématique, composé à l'origine de 2 550 logements, patrimoine de l'ex-office public d'aménagement et de la construction du Rhône. Les huit unités de constructions (UC) qui le composent ont été construites entre 1956 et 1964 selon les principes de la charte d'Athènes.

À partir des années 1970, les deux infrastructures routières qui traversaient le quartier ont été transformées en voies rapides et autoroutes, avec la création du boulevard périphérique Laurent Bonnevey et de l'A43.

Dès 2000, des projets urbains ont amorcé l'ouverture du quartier de Parilly sur la ville, notamment l'arrivée du tramway T2 au nord (2001), la démolition d'une partie de l'UC6a et la construction du collège Théodore Monod accueillant des élèves du quartier et du centre-ville.

La 1^{ère} phase de renouvellement urbain à partir de 2007, dans le cadre du 1^{er} programme national de rénovation urbaine (PNRU1), a confirmé cette ouverture et engagé une 1^{ère} diversification de l'habitat. L'opération d'aménagement Parilly-Nord, menée en régie directe par la Métropole, a requalifié le secteur de l'ancienne UC7, dont la démolition s'est achevée en 2008, à travers une reconfiguration des espaces publics et l'installation de 220 nouveaux logements dans des programmes mixtes.

Néanmoins, si la rénovation urbaine et le changement d'image ont bien avancé au nord du quartier, elle reste largement inachevée sur le reste du territoire. Aujourd'hui, le vieillissement du bâti des UC qui comptent 2 080 logements, l'absence de mixité dans l'offre d'habitat et les nuisances fortes liées aux infrastructures contraignent l'attractivité du quartier et son fonctionnement social.

Inscrite au protocole de préfiguration, la démolition de l'UC1, barre de 330 logements, achevée en 2022, a initié une nouvelle phase de projet qui doit se poursuivre, notamment, sur le centre et le sud du quartier.

La situation favorable du quartier de Parilly, en limite de Lyon et à proximité du centre-ville de Bron, ainsi que sa visibilité lui confèrent un rôle charnière au sein de la Porte des Alpes. La stratégie urbaine développée doit permettre de sortir le quartier de son mono fonctionnalisme d'habitat social et repositionner Parilly dans une offre résidentielle complète, à l'échelle de Bron et de l'est de la Métropole.

Le PRU de Parilly conserve la fonction résidentielle du quartier en maintenant une large offre d'habitat abordable et requalifié, tout en développant des axes stratégiques forts visant à améliorer significativement la qualité d'habiter et l'attractivité des UC.

Les axes stratégiques du PRU sont les suivants :

- intervenir massivement sur les logements sociaux existants, à travers des réhabilitations ambitieuses et exemplaires ;

- s'appuyer sur les nombreux atouts du quartier, déjà existants et à renforcer : proximité de la centralité de la Ville de Bron et de Lyon 8ème, bonne desserte viaire et en transports en commun, espaces verts et lien avec le parc, territoire très bien placé dans son environnement, tout en opérant un renouvellement du cadre de vie qui soit suffisamment attractif pour de nouvelles populations : qualité des espaces publics fédérateurs, ouverture sur le parc, amélioration des déplacements modes actifs,

- continuer à enrichir les usages du quartier grâce à :

. une amélioration de l'offre en commerces et services, en équipements publics du quotidien, notamment scolaire et à destination de l'enfance/petite enfance,

. une programmation économique qualifiante, bénéficiant d'une forte visibilité, au croisement des deux infrastructures ;

- redonner de l'attractivité résidentielle au quartier dans le long terme, en faire un quartier qui reste populaire mais qui accueille aussi de nouveaux habitants, diversifier *via* de nouvelles constructions et formes urbaines : implantation d'une nouvelle offre en accession et locatif libre, création d'une résidence étudiante dans une UC partiellement transformée.

À horizon 15 ans, le quartier de Parilly a vocation à devenir un quartier mixte, bien équipé, partie prenante du cœur urbain de la Métropole et de la Ville de Bron, s'inscrivant dans une dynamique d'évolution urbaine maîtrisée, à travers la préservation d'un parc social réhabilité, une offre de logements abordables pour tous, le développement des services, des activités productives et des emplois, la valorisation de la présence du végétal et du parc et de la proximité avec le campus universitaire.

II - Déroulement de la concertation préalable

La concertation réglementaire du PRU de Bron Parilly a été ouverte par délibération du Conseil n° 2016-0998 du 1^{er} février 2016.

La convention territoriale du PRU de Bron Parilly a été approuvée par délibération du Conseil n° 2023-2044 du 11 décembre 2023 et signée le 19 décembre 2023.

Les habitantes et les habitants ont été informés du début de la concertation *via* un avis administratif paru dans la presse (Le Progrès) et un affichage en Mairie de Bron, à l'Hôtel de la Métropole et à la Maison du projet Espace Parilly.

La concertation a été mise en œuvre selon les modalités prévues par délibération du Conseil du 1^{er} février 2016 :

- mise à disposition du public d'un dossier de concertation préalable et d'un registre destiné à recueillir les commentaires du public dans les trois lieux précités,

- tenue d'au moins une réunion publique,

- des permanences d'informations à la Maison du projet Espace Parilly,

- la mobilisation d'instances de concertations permettant l'implication des habitants : ateliers urbains, conseil citoyen et atelier du jeudi, démarche d'accompagnement culturel au projet urbain permettant l'implication d'habitants dans l'embellissement des espaces publics du quartier.

Le dossier mis à disposition du public comprenait :

- un plan du périmètre du projet,
- un document de présentation générale du quartier,
- un document de synthèse des objectifs du projet urbain,
- un cahier destiné à recueillir les avis.

La concertation préalable a été mise en œuvre pendant l'élaboration de la convention NPNRU et s'est poursuivie pendant toute la durée de la concertation réglementaire liée à la création modificative de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Parilly dont les objectifs et modalités ont été approuvés par délibération du Conseil n° 2022-1438 du 12 décembre 2022.

Fin 2022, une 1^{ère} étape de concertation a porté sur les grandes intentions du projet urbain.

Un temps d'échange avec les membres du conseil citoyen s'est tenu en Mairie le 18 octobre 2022, en présence de représentants de la Ville, de la Métropole et de l'office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat. Il s'est poursuivi par la mise en place d'échanges réguliers sur le projet urbain avec ce collectif lors de réunions mensuelles à trimestrielles. Un groupe de suivi du relogement et du renouvellement urbain a été constitué avec des représentants du conseil citoyen. Ce groupe s'est réuni quatre fois en 2022 et 2023.

Une réunion publique à destination de l'ensemble des habitants a été organisée le 25 octobre 2022 au collège Théodore Monod, dans le quartier de Parilly. La publicité s'est faite par voie d'affichage dans l'ensemble des allées et par SMS auprès des locataires de l'OPH Lyon Métropole habitat : près de 160 habitants ont participé.

Spécifiquement sur le volet scolaire du projet urbain, une réunion d'information s'est tenue le 13 octobre 2022 en Mairie avec les directeurs d'école des deux groupes scolaires Jean Macé et Saint Exupéry et la représentante de l'Éducation nationale dans la circonscription. S'en est suivie, le 28 novembre 2022, l'organisation d'un conseil d'école extraordinaire réunissant les enseignants, personnels et représentants des parents d'élèves des deux groupes scolaires.

Spécifiquement sur le sujet du relogement, deux réunions publiques ont été organisées par l'OPH Lyon Métropole habitat auprès des locataires concernés :

- le 17 novembre 2022 pour les locataires de l'UC5, 150 personnes ont participé sur les 379 logements que compte le bâtiment,
- le 5 novembre 2023 pour les locataires des allées 110 et 120 avenue Saint Exupéry à l'UC3 : une quinzaine de locataires ont participé sur les 53 logements concernés par les restructurations.

Entre fin 2022 et début 2024, une nouvelle phase de concertation a été lancée autour de la définition de la composition des espaces publics du quartier, dans le cadre de l'élaboration du plan de composition et de l'avant-projet de la ZAC Parilly, avec l'organisation :

- d'une balade urbaine le 21 janvier 2023 : cette balade a permis de parcourir les espaces publics structurants du quartier, qui ont fait l'objet d'ateliers de concertation ultérieure. 25 habitants et structures du quartier ont participé,
- de six ateliers de concertation qui ont été menés en 2023 dont cinq durant la période officielle de concertation préalable relative à la création de la ZAC Parilly,
- d'un atelier le mercredi 15 mars 2023, 14h-18h, square Laurent Bonnevey : stand de concertation sur les besoins et usages liés aux espaces publics du secteur de l'ex-UC1 : terrains sportifs, espaces de respiration,
- d'un atelier le samedi 3 juin 2023, 16h-18h, fête de quartier : stand de concertation sur les besoins et usages liés à la pièce centrale, espace public entre les UC3 et 4, au sud de la ZAC, destiné à accueillir des usages du quotidien et événementiels,
- d'un atelier le mercredi 21 juin 2023, 14h-16h, square Laurent Bonnevey : stand de concertation afin de présenter la conception de l'espace public prévu sur le site de l'ancienne UC1 et pour lequel les besoins et usages souhaités ont été identifiés lors d'un atelier précédent ayant eu lieu le 15 mars 2023,
- d'un atelier le jeudi 21 septembre 2023, 18h30-20h30, Espace Parilly : information sur la piétonnisation progressive de la rue Paul Pic permettant de viser une période de préfiguration de 2024 à 2028,

- d'un atelier le jeudi 9 novembre 2023, 18h30-20h30, salle Galaxie : atelier d'éco-conception des principes d'aménagement pour la préfiguration de la rue Paul Pic de 2024 à 2028,

- d'un atelier le jeudi 21 décembre 2023, 18h30-20h30, salle Galaxie : présentation d'une 1^{ère} esquisse du plan du programme de la préfiguration de la rue Paul Pic, proposée sur la base de la concertation du 9 novembre 2023.

Ces ateliers ont permis de faire évoluer le travail de conception des espaces publics lors de la phase d'avant-projet (AVP) de la mission de maîtrise d'œuvre. Ces ateliers se sont tenus en extérieur et en intérieur, en cœur du quartier. Environ 170 personnes ont participé à ces temps.

III - Bilan de la concertation

Les habitants ont été tenus informés de la fin de la concertation en date du 30 avril 2024 *via* un avis administratif affiché à la Mairie de Bron, à l'Hôtel de la Métropole et à la Maison du projet Espace Parilly.

À l'issue de la concertation, les registres déposés à l'Espace Parilly, à l'Hôtel de Ville de Bron et à l'Hôtel de la Métropole n'ont pas fait l'objet de remarques relatives au projet urbain. En revanche, les habitants se sont exprimés lors du dispositif de participation citoyenne déployé entre 2022 et début 2024. Un bilan de la concertation est joint au dossier.

Le contenu du PRU n'a pas été remis en cause dans ses grands principes.

Les temps d'échanges avec les habitants de Parilly ont révélé un grand attachement des riverains à leur quartier et un sentiment d'abandon depuis les 1^{ères} annonces de démolition de l'UC1, un intérêt pour un projet urbain visant une requalification globale du cadre de vie, des attentes en matière d'aménités et de services à renforcer, de renforcement de centralités sur le quartier tout en gardant un équilibre entre nord et sud de l'autoroute A43.

Des inquiétudes quant à la mise en œuvre des opérations de démolitions ont été émises lors des réunions avec les locataires :

- la crainte exprimée par certains habitants de devoir quitter le quartier de Parilly,
- le risque que les loyers soient plus élevés dans les nouveaux logements qui leur seront proposés.

Les élus et les représentants de l'OPH Lyon Métropole habitat ont répondu et échangé avec les habitants sur ces points.

- le relogement : l'expérience acquise depuis 2003 par les partenaires du projet, l'engagement des élus et la charte métropolitaine du relogement garantissent au locataire le choix de rester dans le quartier ou d'être relogé sur un autre quartier de Bron ou une autre commune. Un accompagnement individuel et une permanence relogement sur le quartier sont déployés par l'OPH Lyon Métropole habitat,

- les loyers des futurs logements : la situation de chaque ménage sera étudiée tenant compte, à la fois, du taux d'effort du ménage et de ses souhaits.

La balade urbaine et les ateliers de concertation sur les espaces extérieurs ont révélé un attachement au caractère aéré et végétalisé du quartier, notamment au sud, et des attentes en matière d'aménagement permettant d'accueillir des usages du quotidien (sportifs, événementiels, jeux, convivialité), pour toutes les tranches d'âges, et dans un contexte de changement climatique (îlots de fraîcheur, place de l'eau et de l'ombre dans l'aménagement). Une attention spécifique à la sécurité des circulations dans le quartier a été exprimée. Ces ateliers ont permis de faire évoluer et de compléter le travail de conception des espaces publics lors de phase d'AVP de la mission de maîtrise d'œuvre de la ZAC. Un bilan spécifique de cette concertation est tiré dans le cadre de la concertation préalable relative au dossier modificatif de création de la ZAC. Il fait l'objet d'une délibération présentée à cette Commission permanente.

Les échanges avec les habitants, depuis la 1^{ère} réunion publique de concertation, ont fait ressortir de fortes attentes en matière de transformation des infrastructures autoroutières au droit du quartier, du fait des nuisances sonores et environnementales subies par les riverains. Le plan de composition du projet urbain permet de se projeter vers une évolution à moyen terme de l'autoroute A43 vers un apaisement (transversalités nord sud, reprise de la rue Salengro au droit de l'UC3/UC4). Des échanges, dépassant le cadre du PRU, seront poursuivis avec l'État, propriétaire de l'infrastructure, et son concessionnaire.

Enfin, les échanges sur le volet scolaire du projet urbain ont fait ressortir l'intérêt des habitants, de la communauté éducative et des parents d'élèves pour la construction d'un équipement neuf sur le quartier, réunissant enfance et petite enfance. Des points de vigilance ont été soulevés : taille de l'équipement, organisation des fonctions, gestion de la phase de chantier et nuisances induites pour les élèves. Ces points seront précisés dans la poursuite des études de programmation. L'accessibilité au nouveau groupe scolaire sur le site de Jean Macé pour des élèves habitant l'UC4, notamment, a été questionnée : les réaménagements des

espaces publics intégreront ce besoin en parcours piétons confortables et sécurisés.

Ces contributions s'inscrivant dans les objectifs généraux du projet tels que formulés dans le cadre de la concertation préalable, il est proposé de poursuivre le projet urbain dans ces principes tels que présentés durant cette concertation et d'approuver le bilan de la concertation préalable.

En conclusion, le bilan de la concertation préalable ne remet pas en cause le PRU du quartier de Parilly. La Métropole apportera la plus grande vigilance à la bonne association des habitants lors des processus de concertation par opération. La concertation se poursuivra tout au long du projet avec les habitants ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de la concertation préalable pour le PRU du quartier de Bron Parilly.

2° - Décide de poursuivre la mise en œuvre du projet NPNRU de Bron Parilly selon les objectifs et les principes d'aménagement tels qu'ils ont été définis.

3° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 mai 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-321729-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
